

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DF 10-2 Approbation du compte administratif de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2011.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le livre III « Finances communales », titre 1^{er} « Budgets et comptes », chapitre II « adoption du budget », articles L.2312-2 et L.2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire ainsi que les décisions modificatives de l'exercice 2011 délibérées par le Conseil de Paris lors des séances de décembre 2010, mars, juillet et octobre 2011 ;

Vu le compte général des recettes et des dépenses de la Ville de Paris pour 2011 ;

Vu la délibération 2011 DPE 12/DF72 des 17 et 18 octobre 2011 relative à la dissolution du Centre de recherches, d'expertise et de contrôle des eaux de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'adopter le compte administratif de fonctionnement de la ville de Paris pour l'exercice 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1^{ère} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Conformément à la délibération 2011 DPE 12/DF72 des 17 et 18 octobre 2011, le résultat d'exploitation déficitaire de 698.831,73 euros du CRECEP est repris dans le résultat de fonctionnement du budget général de la ville de Paris.

Article 2 : Le compte administratif général des recettes et des dépenses de fonctionnement de la ville de Paris pour l'exercice 2011 est arrêté ainsi qu'il suit :

<u>Titres émis</u>	
Recettes prévues	5 618 498 435,63 €
Titres émis	5 934 712 449,75 €
<u>Dépenses mandatées</u>	
Crédits ouverts	5 618 498 435,63 €
Mandats émis et dépenses rattachées	5 446 292 735,79 €
<u>Balance</u>	
Recettes	5 934 712 449,75 €
Dépenses	5 446 292 735,79 €
Résultat de l'exercice 2011(excédent de recettes)	487 720 882,23 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2010 (excédent de recettes)	202 628 957,63 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2011 (excédent de recettes)	690 349 839,86 €